



PROCÈS-VERBAL

L'assemblée communale d'aujourd'hui se déroule à l'Epicentre en présence de 18 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Eric Schaller. Elle a été convoquée selon l'usage dans le Journal officiel n° 38 de la République et Canton du Jura du 24 octobre 2024 et par tout-ménages.

Le Président annonce que l'Assemblée communale est enregistrée par la secrétaire pour la bonne rédaction du procès-verbal.

Deux citoyens sont nommés scrutateurs (majorité absolue : 10).

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 5 juin 2024.
2. Discuter et voter l'échange des parcelles n° 1321, 2279 et 2288 entre la commune et bourgeoisie
3. Discuter et voter l'extension de 1'049 m² du droit de superficie sur la parcelle n° 1328, en faveur de MM. Jean-François et Nicolas Pape.
4. Nommer un membre à la commission d'école en remplacement de Mme Sandra Joray Froté (démissionnaire).
5. Discuter et voter la consolidation du crédit de construction d'un montant de CHF 105'000.- pour l'étude de la traversée du village.
6. Discuter et voter la consolidation du crédit de construction d'un montant de CHF 1'590'000.- pour la traversée du village.
7. Discuter et voter la consolidation du crédit de construction d'un montant de CHF 250'000.- pour le traitement des eaux déversées dans le cadre du PGEE et des travaux de la traversée du village.
8. Discuter et voter la consolidation du crédit de construction d'un montant de CHF 330'000.- pour la liaison en eau de secours entre Pleigne et Bourrignon.
9. Divers

Aucune modification de l'ordre des points de l'ordre du jour n'est demandée, il est donc accepté.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 5 juin 2024

Le Président indique que le procès-verbal a été mis à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la commune.

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 5 juin 2024 est accepté, sans lecture, tel que rédigé.

2. Discuter et voter l'échange des parcelles n° 1321, 2279 et 2288 entre la commune et la bourgeoisie

Le Président donne la parole à M. Stéphane Brosy, Maire, pour l'entrée en matière, qui s'exprime en ces termes :

« Lors de l'assemblée du 14.12.2023, un échange de parcelles qui concernait le complexe scolaire et la Maison des Maîtres avait déjà été voté. Cet échange de parcelles avec la bourgeoisie devait se faire pour rétablir une situation qui n'est pas très conforme. En effet, les bâtiments ont été construits et financés par la commune mais se trouvent sur un terrain bourgeois. Afin que la commune puisse inscrire la valeur de la Maison des Maîtres au patrimoine financier de son bilan, il faut qu'elle soit propriétaire du terrain. L'assemblée avait alors accepté la proposition du Conseil communal.

Suite à cela, le Conseil communal a transmis le dossier à un notaire pour exécuter la décision et procéder aux modifications nécessaires. Cependant, puisque l'échange portait sur plus de 5'000 m² de terrain agricole, un préavis négatif a été rendu par la commission foncière rurale. Un dossier a donc



été monté pour demander une dérogation à cette même commission. La commission foncière rurale a malheureusement refusé cette demande et en a informé verbalement le Conseil communal il y a quelques semaines. En attendant la décision officielle, le sujet a été rediscuté en commission bourgeoise et une solution a été trouvée pour régulariser la situation de la Maison des Maîtres, ce qui intéresse particulièrement la commune.

Je vous propose d'accepter l'entrée en matière afin de pouvoir passer à la discussion de détails. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue et donc acceptée, le Président redonne la parole à M. Stéphane Brosy qui présente le projet à l'aide d'un PowerPoint.

« La parcelle 1321 correspond à la Maison des Maîtres avec le garage, appartient à la bourgeoisie. La parcelle fait 1'656 m², dont 1'096 m² en zone d'habitation et 560 m² en zone verte. Après calcul des coefficients, la surface totale de la parcelle correspond à 3'736 m².

Les parcelles appartenant à la commune et proposées à l'échange sont les parcelles 2279 et 2288, qui sont principalement de la forêt. Elles se trouvent le long de la Côte de May et en-dessous de la route menant aux Chalets sur la Croix. Les surfaces sont les suivantes : Parcelle 2279, total 1'833 m² dont 1'754 m² de forêt et 79 m² de ruisseau, calcul des coefficients = 1'482 m². Parcelle 2288, total 1'964 m² de forêt, soit 1'571 m² après calcul des coefficients. Le total des m² échangés appartenant à la commune s'élève à 3'053 m².

Le résultat de l'échange présente une soulte négative pour la commune de 683 m². A noter que pour un échange de forêt, nous n'avons pas tenu compte de la valeur du bois qui pourrait être vendu.

La commission bourgeoise et l'assemblée bourgeoise, qui a siégé tout à l'heure, ont accepté à l'unanimité cette proposition. »

Le Président ouvre la discussion.

Un citoyen demande en quoi consiste la zone verte de la parcelle de la Maison des Maître, pour l'exploitation par exemple. M. Hervé Froté, Conseiller communal, indique qu'une zone verte reste tout de même une zone à bâtir mais qui n'est pas dédié à l'habitat, c'est-à-dire qu'il peut y avoir des petites constructions, comme des petits garages ou des places de parc par exemple. M. Stéphane Brosy ajoute que cette zone verte est liée au complexe scolaire.

M. Stéphane Brosy ne peut que recommander à l'assemblée d'accepter cette proposition et précise que cet échange résoudra le problème de la Maison des Maîtres mais celui de la parcelle de l'école et de l'abri PC demeurera encore. Le Conseil communal va réfléchir aux pistes possibles pour régulariser la situation de cette parcelle. L'une des piste serait de faire opposition à la décision de la commission foncière rurale. L'urgence à ce stade pour le Conseil communal était de régler l'aspect comptable de la Maison des Maîtres.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée communale accepte, à la majorité, sans avis contraire, l'échange de parcelles n° 1321, 2279 et 2288 entre la commune et la bourgeoisie.

3. Discuter et voter l'extension de 1'049 m² du droit de superficie sur la parcelle n° 1328, en faveur de MM. Jean-François et Nicolas Pape

Avant d'ouvrir ce point, le Président demande à aux membres de la famille Pape de sortir de la salle. Le Président donne ensuite la parole à M. Stéphane Brosy, Maire, pour l'entrée en matière, qui s'exprime en ces termes :

« Actuellement, les fermiers de la Courtine bénéficient d'un droit de superficie pour les bâtiments, ceci depuis près de 25 ans. Ce droit leur permet de réaliser les aménagements et les constructions nécessaires et surtout de bénéficier de subventions que ne pourrait pas obtenir la bourgeoisie qui est propriétaire du bien-fonds.



La volonté des fermiers n'est pas de s'étendre et augmenter leur cheptel, mais c'est bien une obligation de se mettre aux normes pour la détention d'animaux et d'avoir assez de place pour leur bétail.

C'est pour cela que le Conseil communal soumet cette demande à l'assemblée. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue et donc acceptée, le Président redonne la parole à M. Stéphane Brosy.

« Le droit de superficie actuel s'arrête presque à la limite des bâtiments. La volonté est de rajouter la partie qui se trouve entre les chemins. Il semblerait qu'à l'époque, le droit de superficie ait été fait au minimum de ce qu'il fallait autour des bâtiments. Le nouveau projet de construction est en partie prévu sur cette languette de 1'049 m². La demande de permis est actuellement en dépôt public et peut être consultée au bureau communal.

La commission bourgeoise a validé cette proposition, de même que l'assemblée bourgeoise qui a siégé juste avant cette assemblée. Je ne peux que vous recommander l'acceptation de ce droit de superficie. »

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée communale accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, l'extension de 1'049 m² du droit de superficie sur la parcelle n° 1328, en faveur de MM. Jean-François et Nicolas Pape.

4. Nommer un membre à la commission d'école en remplacement de Mme Sandra Joray Froté (démissionnaire)

Le Président donne la parole à Mme Brigitte Moeschli, Conseillère communale en charge du dicastère, qui s'exprime en ces termes :

« Le Conseil communal est heureux que Mme Flore Beuret ait accepté de prendre ce poste. Avant de s'installer à Pleigne au mois de juin 2024, Mme Beuret était déjà membre de la commission d'école pour la commune de Mettembert. Le Conseil communal recommande à l'assemblée de l'élire. »

Le Président demande si d'autres personnes seraient intéressées à faire partie de la commission d'école.

Ce n'est pas le cas, Mme Flore Beuret est élue tacitement au poste de membre de la commission d'école. Elle est vivement félicitée.

5. Discuter et voter la consolidation du crédit de construction d'un montant de CHF 105'000.- pour l'étude de la traversée du village

Le Président propose de ne faire qu'une seule présentation pour les points 5 et 6 qui concernent le même chantier. Il donne ensuite la parole à M. Stéphane Brosy, Maire, pour l'entrée en matière de ces deux points, qui s'exprime en ces termes :

« Tout d'abord, j'ajouterais les points 7 et 8 pour faire l'entrée en matière étant donné qu'il s'agit du même sujet.

Nous sommes toujours dans notre travail de mise à jour, d'apurement et de mise en conformité des comptes communaux. Une série de crédit doit être consolidée ce soir. Ces crédits ont été votés en assemblée communale mais leur libellé ne stipulait pas que leur consolidation était de la compétence du Conseil communal. Nous sommes donc obligés de repasser devant l'assemblée communale pour leur consolidation. Les derniers crédits que nous avons votés ont été libellés correctement et cela évite de revenir devant l'assemblée.

Je remercie Marion qui a établi les décomptes qu'elle va vous présenter en détail ensuite.

Je vous propose d'accepter l'entrée en matière pour pouvoir en discuter. »



L'entrée en matière des points 5, 6, 7 et 8 n'étant pas combattue et donc acceptée, le Président donne la parole à Mme Marion Girardin, caissière communale, qui donne le détail des points 5 et 6.

Il s'agit de travaux qui se sont terminés, pour la plupart, entre 2018 et 2020. Le détail des charges et produits est présenté à l'aide d'un tableau.

Le total des charges pour la traversée du village s'élève à CHF 1'606'151.65 et celui des produits à CHF 640'304.45. Le solde final à consolider se monte à CHF 965'847.20

Le Président ouvre la discussion pour les points 5 et 6.

M. Stéphane Brosy indique tous les crédits ont clôturé en-dessous de ce qui a été initialement voté.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote pour le point 5.

L'assemblée communale accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, la consolidation du crédit de construction d'un montant de CHF 105'000.- pour l'étude de la traversée du village.

6. Discuter et voter la consolidation du crédit de construction d'un montant de CHF 1'590'000.- pour la traversée du village

Le Président passe directement au vote pour le point 6.

L'assemblée communale accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, la consolidation du crédit de construction d'un montant de CHF 1'590'000.- pour la traversée du village.

7. Discuter et voter la consolidation du crédit de construction d'un montant de CHF 250'000.- pour le traitement des eaux déversées dans le cadre du PGEE et des travaux de la traversée du village

L'entrée en matière ayant déjà été discutée et étant acceptée, le Président redonne la parole à Mme Marion Girardin, caissière communale, qui présente le détail du décompte final des travaux.

Il s'agit également de travaux réalisés dans cadre de la traversée du village. Le détail des charges et produits est présenté à l'aide d'un tableau.

Le total des charges s'élève à CHF 247'778.40 et il n'y a pas eu de produit pour ces travaux. Le solde final à consolider se monte à CHF 247'778.40.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote pour ce point.

L'assemblée communale accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, la consolidation du crédit de construction d'un montant de CHF 250'000.- pour le traitement des eaux déversées dans le cadre du PGEE et des travaux de la traversée du village.

8. Discuter et voter la consolidation du crédit de construction d'un montant de CHF 330'000.- pour la liaison en eau de secours entre Pleigne et Bourrignon

Le Président donne la parole à M. Gérald Chételat, Conseiller communal et fontainier communal, pour compléter l'entrée en matière de M. Stéphane Brosy, qui s'exprime en ces termes :

« Il s'agit de l'interconnexion en eau entre Bourrignon et Pleigne. De l'eau peut arriver jusqu'à Pleigne depuis Bourrignon et si Bourrignon manque d'eau, il est possible de leur en envoyer. Il s'agit de la conduite qui se trouve vers la ferme de Christophe Joray et qui arrive vers la ferme de Louis Yerly. Les travaux ont été terminés en 2017. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue et donc acceptée, le Président donne la parole à Mme Marion Girardin, caissière communale, qui présente le détail du décompte final des travaux.



Le décompte présenté montre un peu plus de détails car la commune de Pleigne était maître d'ouvrage et payait toutes les factures. Les frais sont cependant séparés à 50% entre Bourrignon et Pleigne, hormis deux factures qui étaient complètement à la charge de Pleigne, ce qui explique la différence entre le décompte de Pleigne et Bourrignon. Le détail des chiffres du décompte de Pleigne est le suivant :

Le total des charges s'élève à CHF 151'309.03 et celui des produits à CHF 122'924.10. Le solde final à consolider se monte à CHF 28'384.93.

Il faut savoir que le crédit de CHF 330'000.- voté à l'époque était pour la totalité du projet. Le décompte final de la totalité du projet se monte à CHF 47'177.60

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote pour ce point.

L'assemblée communale accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, la consolidation du crédit de construction d'un montant de CHF 330'000.- pour la liaison en eau de secours entre Pleigne et Bourrignon.

9. Divers

Le Président ouvre le point 9 en donnant la parole au Conseil communal pour débiter.

M. Stéphane Brosy, Maire, indique que plusieurs remarques et questions ont été adressées à la commune suite à l'incendie de début octobre. La première question arrivée aux autorités était de savoir si la commune allait ouvrir une cagnotte ou ouvrir un compte de solidarité pour soutenir la personne sinistrée. Le lendemain de l'incendie, la secrétaire communale a pris contact avec le Service des communes pour savoir ce qu'on devait, qu'est-ce qu'on pouvait et qu'est-ce qu'on ne devait pas faire. Le Service des communes a répondu que la commune n'avait pas le droit d'ouvrir un compte, le même cas s'est également produit il y a quelques mois dans la commune de Basse-Allaine.

Sur les événements, il a ensuite été vu dans la presse qu'il n'y avait plus d'eau. Cela n'est pas tout à fait juste. Il y avait de l'eau en suffisance, mais le problème qui est survenu est un problème de pression de l'eau. Dès que la connexion en eau avec Movelier a pu être établie, la pression est revenue à la normale.

M. Stéphane Brosy profite également de remercier le SIS Haut-Plateau et le Centre de Renfort de Delémont pour leur excellent travail. Les conditions météo ont également favorisées le fait qu'il n'y a pas eu plus de dégât sur les bâtiments adjacents. Toujours est-il que cela s'est bien terminé, pour autant qu'on puisse dire qu'un incendie se termine bien, il n'y a pas eu de mort d'homme ou d'animaux, hormis peut-être deux poissons. La presse a également interpellé le Conseil communal car ils ont eu vent de la mort d'animaux. Les chevaux ont été sortis, le chien n'était pas là et même les lapins ont été sauvés par les pompiers. Il n'y a pas eu de blessés et les dégâts ont été contenus, on ne peut que s'estimer heureux de la tournure des événements.

Un privé a désormais mis en place une cagnotte en faveur du citoyen sinistré. Lors de l'incendie, M. Stéphane Brosy a discuté avec les sinistrés pour vérifier qu'ils pouvaient être relogés et la situation des voisins a été assez vite rétablie.

Le Conseil communal s'est également inquiété du sapin qui se trouve en face de la maison, il semblerait qu'il n'ait pas supporté la chaleur. Il n'est pas sur la propriété de la commune et l'affaire va être suivie.

Un citoyen indique qu'un lampadaire ne fonctionne plus à la Rue de la Forge et demande s'il va être réparé. M. Gérald Chételat, Conseiller communal, répond qu'il a déjà pris contact avec les BKW pour la réparation car il s'agit d'anciennes ampoules et qu'il n'est plus possible de les changer. Cela peut prendre un moment, mais les BKW ont été relancés.

Ce citoyen demande encore si le Conseil communal va faire quelque chose pour la taille des arbres au bord des routes (Route de la Courtine et les tilleuls vers l'Epicentre). M. Hervé Froté, Conseiller



Commune mixte
2807 PLEIGNE

ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 31 octobre 2024, 20h00, Epicentre

communal, répond que les tilleuls sont sur un terrain privé et qu'ils ont été taillés il y a quelques temps. Un rappel a été mis sur le bulletin d'informations dernièrement et les citoyens ne sont pas censés ignorer que leurs arbres et leurs haies doivent être élagués. Concernant les arbres de la Route de la Courtine, il s'agit d'une aisance communale et des travaux devront être réalisés car ils empiètent sur l'éclairage public. Un budget annuel est alloué à ces travaux mais d'autres tailles ont été réalisées cette année et ces endroits devraient suivre cet hiver.

Une citoyenne demande si les feuilles vont être ramassées. M. Hervé Froté répond qu'il faudrait éventuellement organiser un balayage avec le voyer communal, mais qu'il n'a pas souvenir que cela ait été systématiquement réalisé par le passé. C'est le devoir de chacun de faire de l'ordre devant sa maison. M. Stéphane Brosy indique que le Conseil communal est intervenu pour l'élagage au bord des routes communales par le bulletin d'information et directement vers les privés. Concernant la route cantonale, il y a des gabarits et c'est le rôle du canton de surveiller cela. M. Nicolas Pape, Conseiller communal, complète les propos du Maire. Pour ce qui est des routes communales, le tour du village avait été fait et la plupart des haies ou arbres qui posaient problème ont été taillés, un problème persiste encore et devrait être réglé prochainement. Par rapport aux routes cantonales, c'est effectivement le canton qui doit s'en occuper, mais avec les restrictions de budget cantonal, ils essaient de renvoyer la balle aux propriétaires qui doivent tailler leurs haies. Le canton a été averti et M. Nicolas Pape va le relancer.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 20h48. Il donne déjà rendez-vous le 12 décembre 2024 pour la dernière assemblée de l'année qui est celle du budget et souhaite une bonne rentrée à toutes les personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :

Eric Schaller

Marion Girardin